## REPUBLIQUE DU BENIN Fraternité-Justice-Travail

## PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

DECRET N° 2016-266 DU 15 AVRIL 2016 portant nomination de Monsieur Johannes DAGNON en qualité de Conseiller Spécial du Président de la République.

## LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE, CHEF DE L'ETAT, CHEF DU GOUVERNEMENT,

- Vu la loi n° 90-32 du 11 décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin ;
- Vu la loi organique n° 2010-05 du 03 septembre 2010 fixant la liste des hauts fonctionnaires de l'Etat dont la nomination est faite par le Président de la République en Conseil des Ministres ;
- **Vu** la proclamation, le 30 mars 2016 par la Cour Constitutionnelle, des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 20 mars 2016 ;
- Vu le décret n° 2016-264 du 06 avril 2016 portant composition du Gouvernement ;
- Vu le décret n° 2006-269 du 14 juin 2006 portant attributions, organisation et fonctionnement du Cabinet Civil du Président de la République ;
- Sur proposition du Président de la République, Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement ;
- Le Conseil des Ministres entendu en sa séance du 13 avril 2016,

## DECRETE

<u>Article 1<sup>er</sup></u>: Monsieur Johannes DAGNON est nommé Conseiller Spécial du Président de la République.

Article 2: Le présent décret, qui abroge toutes dispositions antérieures contraires, prend effet pour compter de la date de prise de fonction de l'intéressé et sera publié au Journal Officiel de la République du Bénin.

Fait à Cotonou, le 15 avril 2016

Par le Président de la République, Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,

**Patrice TALON** 

Le Ministre de l'Economie et des Finances,

Romuald WADAGN

AMPLIATIONS: PR 6; AN 2; CC 2; HAAC..2; HCJ 02; MEF 02; AUTRES MINISTERES 20; SGG 4; INSAE.4; DGB-MEF-DGDDI-DGID .5; BN-DAN-DDL.3; GCONB-DCCT.2; IGAA-IGF..2; UAC-FASEG-ENEAM 3; INTERESSE 01; JORB..1.